



« Introduction à la posture de l'expert dans le cadre d'une médiation »

**Formation sur 1 journée
En présentiel
Et/ou
Simultanément en Visio-présentiel interactif.**

L'objectif de cette formation est de familiariser l'expert judiciaire et/ou conventionnel aux MARD.

À l'issue de cette formation, l'apprenant sera en mesure de reconnaître les différents modes amiables de résolution des différends admis par la Loi et d'adopter la posture juste permettant un déroulement harmonieux du processus les gouvernant. L'apprenant pourra le cas échéant poursuivre sa formation auprès de l'EPG afin de devenir lui-même médiateur ou conciliateur.

Matin : Rappel du cadre légal de l'expertise

- ✓ A - Rappel des principes du droit processuel
 - Rappel des notions : procès, litige, différend et conflit
 - Rappel de la mise en œuvre et le déroulement de la procédure judiciaire et administrative
- ✓ B - Rappel de la place de l'expertise judiciaire et administratif :
 - Rappel de l'intervention de l'expert dans le procès judiciaire et administratif
 - Rappel sur le rapport d'expertise : les obligations de l'expert, la valeur du rapport
- ✓ C - Rappel de la définition des MARD et de la médiation sur le plan judiciaire et administratif

Après-midi : Rôle et place des experts dans le cadre des MARD

- ✓ A - Processus, méthodes et posture
 - Le processus : explication
 - Les méthodes de mise en œuvre du processus
- ✓ La posture de l'expert
 - Son rôle d'expert
 - Une place pour l'empathie face au différend
- ✓ B - Synthèse et partage
 - La place de l'expert : Les litiges sont de plus en plus complexes et nécessitent pour leur compréhension de plus en plus souvent un avis technique, ce qui fait de l'expert un véritable auxiliaire de justice.
 - Il ne peut plus se limiter à sa sphère de compétence et doit impérativement se former à la procédure non seulement judiciaire, mais également aux modes alternatifs et amiables qui constituent une nouvelle approche de la justice.

